



[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

12 janvier 2015

► Production de bio-méthane dans l'agglomération de Colmar : une étude de faisabilité est lancée

16 janvier 2015



Place de la Mairie à Colmar

La Communauté d'agglomération de Colmar mène de nombreuses actions en faveur du développement durable : collecte des bio-déchets, réduction des quantités de déchets produits, flotte de bus équipée au gaz naturel... Dans ce cadre, et suite à une décision du conseil communautaire, elle participe à une étude visant à produire du biométhane à partir des boues de la station d'épuration du syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de Colmar et de ses environs. Ce mode de production d'énergie est encore rare en France, mais extrêmement prometteur puisqu'il combine énergies renouvelables et circuits courts.

Ajoutées aux bio-déchets collectés auprès de l'ensemble des usagers de la CAC, ces boues représentent en effet près de 15 000 tonnes pouvant potentiellement être méthanisées. Il s'agirait de purifier, transporter et redistribuer ce bio-méthane en l'injectant dans le réseau de distribution local.

Avant toute chose, une étude de faisabilité sera réalisée pour évaluer l'intérêt de la mise en place de ce projet de méthanisation territoriale. La Communauté d'agglomération de Colmar s'engage à y participer, en partenariat avec la Lyonnaise des Eaux, VIALIS, et la Colmarienne des Eaux.

Un protocole d'accord sera signé à cet effet :

Vendredi 16 janvier à 16h
Petit salon des réceptions
Hôtel de Ville - Colmar

Les signataires se tiendront prêts à répondre aux questions des journalistes :

- Gilbert MEYER, Président de la CAC
- Daniel KARCHER, Directeur régional Grand-Est de la Lyonnaise des Eaux
- Cédric CLOR, Président de la Colmarienne des Eaux
- Benoît SCHNELL, Directeur électricité et gaz naturel de VIALIS

Contacts Presse

Delphine Sivignon

Attachée de presse
+ 33 (0)3 69 99 56 21
+33 (0)6 99 02 64 33
delphine.sivignon@colmar.fr
www.colmar.fr

Marion Morant

Service communication
+ 33 (0)3 89 20 67 53
contact@colmar.fr